Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 8 Aout 1906 — No. 39

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente.......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissance, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Les villes du Manitoba

Le rapport du recensement des villes du Manitoba est terminé. Il indique que la population a doublé dans dans la plupart des villes de la province depuis cinq ans.

Voici la comparaison:

	1901	1906
Winnipeg	42,340	90,216
Dauphin	1,135	1,671
Morden	1,522	1,433
Carman	1,438	1,530
Neepawa	1,418	1,895
Souris	838	1.413
Minnedosa	1,052	1,300
Gladstone	731	828
Manitou	617	716
Gretna	666	696
Stonewall	589	1,074
Killerney	585	1,112
Pilot Mound	446	589

On remarque l'absence de St.-Boniface et de Brandon dans ce dénombrement, Saint-Boniface a 5,000 âmes, en chiffres ronds, et Brandon, 9.000.

La Compagne electorale aux Etats-Unis

M. William J. Bryan doit revenir de son voyage en Europe, le 30 août. Les démocrates de New-York, secondés par les comités électoraux de plusieurs Etats de l'intérieur, se préparent à faire à leur futur candidat à la présédence une réception grandiose, à l'issue de laquelle M. Bryan prononcera, au Madison Square Garden, un grand discours politique. Ce sera un programme électoral qui s'appliquera aux élections du mois de novembre prochain, tout en préparant la campagne présidentielle de 1908.

On assure que M. Bryan se prononcera pour la revision du tarif douanier, pour la réglementation rigoureuse des syndicats industriels et pour l'établissement aux îles Philippines, d'un gouvernement autonome, mais qu'il laissera entièrement de côté la questien de l'argent.

Après avoir parlé à New-York, M. Bryan se rendra dans l'Ouest, à St.-Louis d'abord, puis à Kansas City, où il fera d'autres discours électoraux.

Ajoutons que les frais de la réception de M. Bryan seront couverts par une souscription organisée par les chefs démocrates, les dons étant limités à un dollar par personne.

On voit d'ici l'esprit d'organisation si étonnant de nos *cousins* les américains.

On continue à répandre des bruits de nature à faire croire que le président Roosevelt consentira peut-être à accepter une nouvelle candidature à la présidence en 1908.

M. Roosevelt a fait démentir ces bruits à plusieurs reprises; mais comme ils reparaissent avec persistance, voici qu'on publie une nouvelle lettre dans laquelle le secrétaire particulier du président affirme en son nom que l'élu de 1904 s'en tiendra à la déclation qu'il fit le soir même de son élection: il n'acceptera pas une nouvelle candidature présidentielle, à l'expiration de son mandat actuel. "Sa décision est irrévocable," ajoute le secrétaire de M. Roosevelt.

Mais alors, qui sera le porte-drapeau du parti républicain? Aucun nom vraiment populaire n'a encore été annoncé. On se contente de parler toujours de M. Roosevelt et de sa brillante administration. Nous voulons bien croire que M. Roosevelt soit une personnalité sympathique. Toutefois, lorsque l'heure de l'appel au peuple aura sonné, il faudra bien mettre à l'affiche le nom du candidat qui devra recevoir les votes des électeurs. Quel sera ce candidat?

Les démocrates ont déjà leur homme tout choisi: William Jennings Bryan. Il ne leur reste qu'à jeter les basse d'une organisation puisante. C'est sans doute ce qu'il ne manqueront pas de faire.

Le President Roosevelt

Il visitera le Canada à l'expiration de son terme d'office.

Une dépêche de Victoria annonce qu'au banquet donné aux correspondants de journaux de Washington, M. Geo. Ham, du Pacifique a déclaré ceci: Je suis informé par le président Roosevelt, qu'à l'expiration de son terme il fera un voyage en Canada de l'Atlantique au Pacifique, par un chemin de fer que la modestie m'empêche de nommer."

CHOSES DE RUSSIE

CE QUE PENSE "LA PRESSE"

Le Czar a dissous le parlement russe: la Douma, et proclamé l'état de siège, ou à peu près, dans la capitale et ses environs.

Ces graves mesures, bien que prévues, n'en étaient pas moins redoutées par les amis de la Russie et de l'humanité.

La dissolution de la Douma rappelle une fois de plus les débuts de la Révolution française. Les charges des cosaques n'arrêteront pas plus la liberté en marche que celles du prince de Lambecq, et trois cents des membres de la Douma se préparent à renouveler l'Assemblée Nationale sortie de la Salle du jeu de paume.

Instruit par le passé le Czar eut mieux fait de prendre la tête de la Réforme que de se mettre à la remorque des privilégiés qui, pour tenter de sauver leur situation, leurs dotations et leurs sinécures séculaires, n'hésitent pas à provoquer l'explosion de la révolution plus sanguinaire que l'histoire aura à enregistrer.

La révolution de 1789 a été l'œuvre de la bourgeoisie, de la petite noblesse. Ce furent des bourgeois qui confisquèrent les biens du clergé et de la noblesse, dressèrent les echafauds et instituèrent les massacres.

En Russie, la position est autrement grave qu'elle l'était en France en 1789. Le peuple tout entier est en révolte contre l'autocratie du Czar, l'aristocratie et la bureaucratie vivant du peuple depuis des siècles.

Le peuple russe a une arme qu'ignoraient les bourgeois français: la grève générale. Il ne luttera pas contre les baïonnettes accumulées dans les grandes villes; il affamera les centre en se croisant les bras Plus de trains de chemins de fer; plus de bateaux; les gares, les ports ne recevront et n'enverront plus rien; la vie sera suspendue et les centres petits ou grands menacés de famine.

Le pillage, la jacquerie seront les conséquences forcées d'un tel état de choses. Et pour ne pas avoir voulu s'entendre avec son peuple, de peur de paraître céder devant plus fort que lui, le Czar conduira fatalement son pays à la révolution et sa famille vers l'exil.

Il ne lui reste plus pour résister qu'une armée en partie désaffectionnée, c'est-à-dire aussi impuissante que peu désireuse de le sauver.

Dans ces circonstances, la dissolution de la Douma est au point de vue de la dynastie des Romanoff aussi dangereuse que le fut pour les Bourbons la tentative de renvoi des Etats-Généraux faite par Louis XVI.

UN EVENTAIL UNIQUE

Mme Patti possède un éventail unique: tous les souverains d'Europe y ont inscrit quelques mots avec leur signature. Voici quelques-uns de ces précieux autographes:

Alexandre III, père du tsar actuel: "Rien ne calme comme votre chant".

L'empereur Guillaume: "Au rossignol de tous les temps".

Le reine Christine: "A l'Espagnole, une reine qui est fier de la compter au nombre de ses sujets".

L'empereur et feu l'impératrice d'Autriche ont simplement signé.

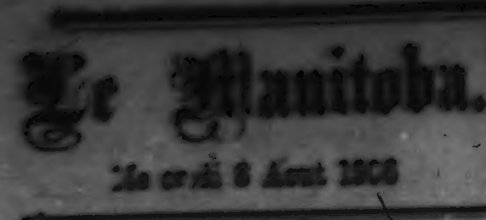
La reine des Belges a écrit les première mesures de la célèbre valse "Il Bacio".

Et, au centre, se trouvent ces mots: "Reine du chant, je te tends le main" (A Thiers, président de la République française)

—Ce pauvre X n'est pas dans son assiette.

—Non, mais il a toujours les pieds dans le plat.

Le Masque de Fer.



Mercredi 8 Aout 1906

PROCLAMATION



ATTENDU qu'il est désirable de fournir aux citoyens de cette Ville l'occasion de se reposer de leurs travaux ordinaires et de se récréer, et

ATTENDU que le Conseil Municipal m'a prié de proclamer le 15 août courant jour de fête civique à l'occasion de la pose de la pierre angulaire de la nouvelle Cathédrale de St. Boniface.

EN CONSEQUENCE, je proclame le dit jour, 15 août courant, jour de fête civique, et j'invite les citoyens à cesser leurs travaux, et à observer le dit jour comme jour de congé.

St. Boniface, ce huitième jour d'Août 1906.

A. GAUVIN,
Maire.

Le 15 Aout

Voici le programme de la fête religieuse du15 aout. Ceci naturellement, sujet à modifications.

Matinée: Gra d'messe pontificale; présentation d'adresse par le maire de la ville à messeigneurs les évêques; banquets; soirée: bénédiction de la pierre angulaire de la future cathédrale, sermons; concert-promenade dans les jardins du palais archiépiscopal; illumination générale de la ville.

PIE X

Samedi, 4 août, était le 3ème anniversaire de l'élection de Pie X à la Papauté. Sa Sainteté a reçu à cette occasion l'hommage du collège des cardinaux; de nombreuses délégations se sont aussi présentées devant le Saint-Père.

Pie X supporte avec beaucoup d'endurance la lourde charge de pasteur de l'Eglise; sa santé se maintient bonne. Une auréole de popularité tonchante environne cette grande et belle figure.

LE BLE!

La coupe du blé se fait en braucoup d'endroits; elle sera générale dans cinq ou six jours.

La rouille n'a pas affecté sensiblement le blé; au reste, cette rouille ne s'est déclarée qu'à de rares endroits dans les trois provinces de l'Ouest.

Le travail de la moisson va se faire avec rapidité. Les convois du C. P. R. et du C. N. R. sont chargés d'instruments aratoires, lieuses, machines à battre etc, pour tous les points du pays.

La main d'œuvre est importée d'Ontario. On ne prévoit pas de difficultés sérieuses de ce côté-là.

Par les annés dernières, la main d'œuvre était une grave question. Les autorités provinciales se sont préparées, cette année, à toute éventualité. Les centres qui ont besoin de travailleurs peuvent s'adresser en toute confiance au bureau de l'Agriculture et de l'Immigration du Gouvernement Provincial.

***

Les dépêches d'Ontario nous disent avec quelle satisfaction cette province suit les progrès de nos moissons. En effet, plus nos moissons augmentent plus nous achetons d'instruments aratoires dans Ontario. Nous avons ainsi donné bien des millions à la grande province anglaise.

***

On ne peut dire encore exactement ce que sera le prix du blé; probablement entre 70 et 80 cents, numéro 1

Le mauvais état des récoltes à l'étranger, en Russie particulièrement, pourrait bien avoir de l'influence sur les quotations du marché.

Desastre Maritime

Un des plus lamentables naufrages qu'on puisse imaginer s'est produit, samedi, à quelque distance du cap Palos, Espagne. Un vaisseau italien, le Syrio, voyageant de Gênes au sud africain s'est engouffré dans les flots. Il y avait à bord 950 passagers, dont trois cents ont péri.

Les dépêches rapportent des scènes navrantes par le tragique et par la cruauté. Les passagers et les matelots ne paraissent pas avoir fait assaut de chevalerie; ce fut un sauve-qui-peut où les plus robustes, laissant mourir femmes et enfants, se sont emparés des chaloupes de sauvetage avec une violence mêlée de désespoir.

Le Syrio était un navire en fer de 4,141 tonnes, et 5,012 chevaux-vapeur. On l'avait construit à Glasgow en 1883; la Compagnie de Navigation italienne, de Gênes, en avait la propriété.

Le C. P. R.

Recette du C. P. R., pendant la dernière semaine de juillet, $1,931,000. Recette du C. P. R. du commencement de l'année au 31 juillet: $35,952,000; chiffre correspondant l'an dernier: $27,484,000, soit un excédant de $7,468,000 en faveur de cette année.

Journalisme

La *Northwest Review* annonce, en date au 4 août, qu'elle change de nom et sera publiée à l'avenir sous le nom de "Central Catholic".

La "British Science Association"

La "British Science Association" dont le centre est à Londres, a décidé de se réunir en convention à Winnipeg en 1909. C'est une nouvelle importante, car nous serons visités par une armée de savants; ceci veut dire probablement une diffusion plus considérable, à l'étranger, de littérature concernant notre pays. L'Ouest marche à grands pas; et on dirait que tout coucoure à ce progrès.

Une Course Rapide

SIR WILLIAM VAN HORNE

Les dépêches de Winnipeg nous apprennent que Sir William Van Horne et les officiers du Pacifique qui voyagent avec lui, dans l'Ouest, viennent de parcourir, arrêts compris, une distance de 400 milles en huit heures.

Voici bien Sir Wm. Van Horne!

Un jour, quelqu'un causait avec lui de courses entre les convois de compagnies de chemins de fer rivales, sur des lignes parallèles. Il demanda à Sir William, alors président du Pacifique, si ces courses étaient permises.

"Mais, non", répondit sans hésitation sir William.

—Que feriez-vous à un ingénieur qui se livrerait à l'une de ces courses?

—Je le punirais s'il arrivait bon premier, mais je le démettrais s'il se laissait vaincre.

Ceci était dit en plaisantant. Mais cet mots sont le programme de la vie de Sir Wm. Van Horne, et celui de la grande compagnie dont il a été longtemps le chef actif, et à laquelle il garde encore un si vif intérêt.

Bon premier, toujours de l'avant!

L'exécution de ce programme a largement contribué à développer la puissance et à édifier le prestige du Canada.

(*La Patrie*).

NOTRE PAYS

Le 40e anniversaire de la Confederation

Le quarantième anniversaire de la fondation de la Confédération canadienne a été salué par les grands journaux de Londres, avec une chaleur que n'avaient pas obtenu les anniversaires précédents. La marée favorable continue à monter, débordante, impressionnante; elle soulève l'opinion britannique.

C'est d'abord le "Times", jadis trop maître de lui-même lorsqu'il parlait de nous, qui s'écrie, faisant sans doute un retour sur son passé: "Le long et désespérant hiver d'indifférence par lequel les merveilleuses ressources de ce grand empire, dans un empire, furent comme longtemps enveloppées, est enfin fini. Aujourd'hui, le Canada, selon le fier espoir de ses habitants, peut dire qu'en Amérique le vingtième siècle lui appartiendra comme le dix-neuvième a appartenu aux Etats-Unis."

Et le "Morning Post" ajoute: On ne saurait plus contester qu'il y ait ample place dans le demi-continent Nord-Américain pour la formation d'une grande puissance mondiale."

Le "Standard" avec un accent où perce le repentir reconnait que souvent l'anniversaire de la Confédération est passé inaperçu à Londres.

Et le "Morning Post" se rappelle que lui aussi, il a appelé le Canada "pays de glace," en accampagnant cette exclamation "d'un grand geste qu'on pouvait prendre pour une bénédiction, mais qui certes n'en était pas une!"

Ainsi les citations longtemps continueraient, mais à quoi bon! La preuve est faite, les témoignages sont universels.

Et tandis qu'on ignorait ainsi le Canada en Angleterre, qu'on l'oubliait en France, qu'on le traitait avec indifférence aux Etats-Unis, il marchait, il grandissait, il prenait sa place tout à côté de ceux-ci, sans se précipiter dans les trop hatives entreprises, sans courir les avantures, comme un pays qui sent les lendemains assurés et qui n'accepte que des progrès sans recul pospossible sans arrêt fâcheux, qui tient pour ainsi dire son avenir dans sa main.

De cette façon, empruntant à l'esprit anglais de sa solidité, à l'esprit écossais de sa prudence, à l'esprit français de son éclat, il a conquis par degrés l'attention et, ce qui est plus précieux et plus rare, la confiance du monde. A ce concert d'éloges et d'espérances qui s'élève autour de lui, et qui griserait un peuple formé d'éléments moins harmonieux et puissants, aucune voie discordante ne s'élève. On croit en nous autant que nous croyons en nous-mêmes. Cherchez dans l'histoire et voyez si vous y trouverez l'équivalent!

C'est peut-être la première nation qui se forme sans tiraillement, sans violence, par le seul procédé moderne du progrès. Ne tirez pas de salve en la regardant monter triomphalement à l'horizon; le bruit du canon ne lui est pas familier, les fanfares industrielles suffisent à sa gloire.

Ce trait caractéristique nouveau est comme la garantie de sa durable prospérité, de sa grandeur constante, il ouvre la marche aux peuples de l'avenir L'Amérique ne saurait être comme l'Europe: chacun sa place, chacun son rôle.

HECTOR FABRE.

(Du "Paris-Canada".) à

L'Ouest

La ville de Calgary à presque triplé le chiffre de sa population en l'espace de cinq ans. En 1901, Calgary comptait 4,091 habitants: en 1906, ces derniers sont au nombre 11,937.

Mais les résultats les plus étonnants ont été obtenus à Edmonton où la population en 1906 est presque cinq fois plus grande qu'elle ne l'était en 1901.

Lors du dernier recensement, Edmonton comptait 2,626 habitants. Cette année, la capitale de l'Alberta possède une population de 11,534 âmes.

Quel sera le nombre des habitants de Calgary et d'Edmonton dans vingt ans, dans trente ans?

L'Ouest est appelé, c'est certain, à des développements dont nous pouvons à peine concevoir l'importance et l'étendue.

Personnel du College

Personnel du collège pour l'année 1906-07: Rev. P. Jacques Dugas recteur, préfet des études, directeur des ecclésiastiques et membre du conseil de l'Université; Rev. P. Lewis Drummond membre du Conseil de l'Université et du bureau des Etudes, examinateur à l'Université; Rev. P. Joseph Blain, professeur de physique, examinateur à l'Université, professeur de français dans le cours universitaire anglais; Rev. P. Ludger Arpin, procureur; Rev. P. Philippe Bournival, professeur de Philosophie, directeur de la première congrégation, professeur de théologie morale pour les ecclésiastiques, bibliothécaire; Rev. P. George Robichaud, professeur de mathématiques, examinateur à l'Université, directeur de la musique; Rev. P. Armand Chossegros, professeur de Classiques, 1ère et deuxiène année; Cours universitaire anglais, directeur de l'Apostolat de la Prière; Rev. P. Guy Leclaire, professeur de Grammaire anglaise pour les étudiants de langue française, bibliothécaire des élèves; Rev P. Lawrence Drummond, professeur de Grammaire pour les étudiants de la langue anglaise, directeur de la société littéraire Campion; Rev. P. Adélard Dugré, professeur de deuxième Grammaire pour les élèves de langue française; Rev. P. François Xavier Robichaud, professeur de deuxième, grammaire pour les élèves anglais; directeur de la deuxième congrégation; Rev. P. Ignace Adam, professeur de 1ère Grammaire pour les élèves de langue française, directeur de l'Apostolat de la Prière (en français); Rev. P. John McDonald, professeur du Cours de Commerce, 1ère classe; R. F. Francis Kennedy, professeur du Cours de 2ème classe; Rev. Charles Vendriesshe, Samuel Lemay, Venceslas, Tessier, et Augustin Messier, surveillants. Les frères convers sont Louis Boily, acheteur; Louis Gauthier, charpentier, Edouard Angers, fermier; Emeric Souci, portier, tailleur et infirmier; Jean Bernard, sacristain dispensateur, Joseph Delile, assistant du fermier; Léo Renard a charge du réfectoire, Théophile Rousseau, aide du fermier, Ulric Paquin, cuisinier.

UNE FARCE

M. le commissaire Harris, évaluateur civique, à Winnipeg, dit que le recensement que vient de faire le gouvernement fédéral à Winnipeg est une farce. Le bulletin officiel donne à cette ville une population de 90,216 âmes tandis qu'il y en a 115,000, certainement pas moins de 110,000. Le recensement a été fait dit M. Harris dans le temps où des milliers de personnes travaillent aux écoles ou passent l'été à la campagne.

Chenier-Bonin

Ce matin à Port Arthur avait lieu le mariage de mademoiselle Marion Bonin avec monsieur Roméo Chénier, fils de M. Félix Chénier, de Winnipeg.

La benédiction nuptiale a été donnée par le R. P. Nault, S. J. M. Chaussé accompagnait mademoiselle Bonin, et M. A. L. Auger de Saint-Boniface accompagnait monsieur Chénier.

Les jeunes époux arriveront à Winnipeg demain en visite chez M. et Mde Félix Chénier.

Madame Chénier recevra, vendredi, le 10 courant, de 9 à 11 pm., à sa résidence, 7 Steele Block, Winnipeg, en l'honneur des jeunes mariés.

Nous présentons au jeune couple nos cordiales félicitations et tous nos vœux de bonheur.

UNE TEMPETE

North Battleford, Sask. 1—Une tempête qui a pris les proportions d'un cyclone a passé sur le district de Battleford hier soir et la grêle a fait beaucoup de dommages aux moissons. La maison de J. A. Gregory, agent des terres du Dominion, a été frappée par la foudre et madame Gregory a été sérieusement blessée. L'église Baptiste qui venait d'être construite a été rasée et une coup'e de maisons renversées.

POINDINTERROSSERIE

Poindinterro voyageait en chemin de fer. Parmi ses compagnons de voyage se trouvait une dame qui, en arrivant près de la station terminus, donna soudain des signes d'inquiétude.

Elle chercha dans son réticule, dans sa poche, regarda sous la banquette.

—Vous cherchez quelque chose? lui demanda quelqu'un.

—J'ai perdu mon billet, répondit la dame.

Tous les voyageurs du compartiment l'aidèrent à chercher, mais ce fut en vain, le billet resta introuvable. La dame parut très ennuyée.

Poindinterro, qui était ce jour-là en veine d'amabilité, résolut de venir à son secours.

—Tenez, dit-il, prenez mon billet.

La dame se récria:

—Je ne puis accepter, car vous-même vous seriez ennuyé.

—Ne vous inquiétez pas de cela, je m'arrangerai.

—Comment?

—Je vais donner aux employés un petit problème qu'ils auront quelque peine à résoudre.

Sur son insistance la dame accepta le billet.

Bientôt l'on arriva à destination. Les compagnons de route de Poindinterro, très intrigués de connaître l'issue de l'affaire, se pressaient autour de lui.

Arrivé à la sortie, Poindinterro laissa passer la dame qui avait son billet, et lui-même franchit la barrière avec une parfaite assurance.

—Votre billet, monsieur? fit l'employé.

Notre ami eut l'air de ne pas pas entendre.

—Votre billet? répéta plus impérieusement l'employé.

Poindinterro se retourna, et, la figure empreinte du plus sincère étonnement:

—C'est à moi que vous parlez?

—Bien sûr... je vous demande votre billet.

—Mais vous l'avez!

—Non monsieur, vous ne me l'avez pas donné.

Les compagnons de voyage de Poindinterro, groupés près de la sortie, suivaient très amusés cette petite scène.

—Vous avez mon billet, déclara de nouveau le mystificateur.

Pour toute réponse, l'employé fit signe au chef de gare.

—Voilà un monsieur qui n'avait pas son billet et qui essaye de s'en tirer en déclarant qu'il vient de me le remettre.

Le chef de gare interpella à son tour Poindinterro:

—Monsieur, si vous n'aviez pas de billet, il faut payer ou bien nous faisons dresser procès-verbal.

—Permettez, monsieur, fit alors Poindinterro sur un ton de dignité froissée. Vous êtes en train de commettre une injustice contre laquelle c'est moi qui pourrais porter plainte. Considérez qu'en ce moment, je passerais pour un fraudeur aux yeux des personnes qui nous entendent, si je ne pouvais fournir la preuve que je suis de bonne foi. Heureusement pour moi je puis l'établir.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel tous les yeux étonnés se portèrent sur le visage impassible de Poindinterro.

—Je suis monté, continua celui-ci, à Reuilly, première station après Paris; veuillez examiner si, dans les billets, il s'en trouve un de première classe de cette gare.

L'employé prit les billets et, en effet, en trouva un de Reuilly.

—Fort bien, dit le chef de gare, mais qui nous prouve que c'est vous qui l'avez remis.

Alors, Poindinterro tira de sa poche un autre billet.

—Voilà, dit-il, le retour. Veuillez contrôler si ce demi-billet concorde bien avec l'aller.

Le chef de gare réunit les deux morceaux d'un même billet.

Il se confondit en excuses, et Poindinterro s'en alla, suivi des voyageurs qui riaient sous cape.

A quelques pas de la sortie, Poindinterro se tourna vers ses ses compagnons:

—Je savais bien, fit-il, qu'ils ne résoudraient pas mon petit problème.

X.

Ville de St. Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décide de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur l'Avenue Linden, depuis la limite Nord du lot de paroisse No. 90 et qui est la continuation de l'égoût de la rue rue Marion. Coût approximatif $2,100.

Un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Tache, du chemin Ste Marie vers le Sud jusqu'à Third Avenue. Coût approximatif $1,233.80.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues cidessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de ces ouvrages, et cotisera et prélèvera annuellement dans chaque cas une taxe de frontage (frontage rates) égale et uniforme sur les propriétés ayant front sur les rues sur lesquelles seront faits les dits égoûts et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'interêt devant être calculé à quatre pour cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à les faire exécuter et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 7 Août 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier

On Demande

Deux Institutrices Diplomées de 2 et 3ème classes, pour l'arrondissement de Lorette Ouest. S'adresser au Secrétaire.

Alfred Cournoyer,
Lorette, Man

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on Thursday the thirtieth day of August, A. D. 1906 a vote of the electors of the Town of St. Boniface, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following By-Law which the Council of the Town of St.Boniface have duly introduced and read a first and second time:

By Law Number 419, of the Town of St. Boniface granting a limited exemption from taxation for a period of twenty years to Allan J. Adamson, and others.

WHEREAS application has been made to the Municipal Council of the Town of St. Boniface by Allan J. Adamson, of Winnipeg, grain Merchant, Robert A. Mather of Keewatin, lumberman, Thomas H. Sopher, of Keewatin, miller; representing that they are promoting the incorporation of themselves and others under the laws of the Province of Manitoba as a Joint Stock Company for the purposes amongst others of engaging in the industry of milling grain of all kinds, of manufacturing all classes of grain products, and of buying, selling and dealing in all kinds of grain and grain products in connection with and as a part of such industry and such other lines of industries the charter of said Company may authorize; that the promoters propose and that it is intended that the said Company when incorporated shall carry on a branch of such industries in the Town of St Boniface; that for this purpose it is proposed that the Company shall acquire the requisite lands within the limits of the Town and that it is intended to proceed as soon as practicable to erect thereon the requisite buildings, and to acquire and place the requisite machinery and plant upon such lands, and that for this purpose it will be necessary, and that it is the bona fide intention of the promoters that the Company shall expend in the purchase of land East of the Seine River in the Present Ward No. 1, of the Town and in the erection of buildings, machinery, plant etc., at least $250,000 00 within two years from and after the final passage of the By-Law; and such promoters have applied to the Council of the Municipality for the passage of a By-Law exempting the property of the proposed Company to be used in connection with such industry in accordance with the terms of this By-Law, and it is desirable to make such exemption.

NOW THEREFORE THE MUNICIPAL COUNCIL of the Town of St. Boniface enacts as follows:

1. That for a period of twenty years from and after the date of the final passage of this By-Law the said industry and the buildings, machinery and all other property of the Company of every character to be used in connection with the said industry, excepting the land, shall be wholy exempt from taxation excepting for public school puposes, and Judicial Taxes.

2. That for a period of ten years from said date the lands acquired or to be acquired by the said Company, and used or to be used in connection with such industry in the said Town, not to exceed in all twelve acres, shall be exempt from taxation, excepting for public school purposes, and Judicial Taxes, in so far as the value of the same may exceed $500 00 per acre, and for the succeeding period of ten years the said land shall be exempt from taxation except for public school and Judicial Taxes purposes, in so far as the value of the same may exceed $1000.00 per acre.

3. The land to which th By-Law is applicable shall include, subject to the said limit of twelve acres, any land, within the districts above defined that may be held by the Company for any purposes immidiately connected with said industry, and whether used for mills, elevators, warehouses, railway sidings, or any other purpose for which the Company may acquire lands in connection with said industry.

4. Provided that before this By-Law shall be voted on by the electors under the Municipal Act the said Allan J. Adamson, Robert A. Mather and Thomas H Sopher, enter into a contract under seal with the Corporation of the Town, such contract to be approved by the Council of the Town, binding them to proceed with the formation of said Company and to obtain the necessary letters patent and to approve with said entreprise in the event of the final passage of the By-Law and to expend within the said period of two years at least Two Hundred and Fifty Thousand Dollars ($250,000.00) for the purposes herein before recited, said contract to be ratified by said company according to the terms mentioned therein.

5. Provided also that if the Company shall cease to operate or carry on such industry, and particularly to run the said mills for a period of eight (8) months in any year, it shall forfeit the exemption herein provided for such year unless the Council of the Town in office during such year or the year succeeding it shall pass a resolution waiving such forfeiture.

6. Provided further that this exemption shall not apply to buildings used exclusively for residential purposes or dwelling.

7. This By-Law shall be submitted to the electors qualified to vote thereon on Thursday the thirtieth day of August A. D. 1906 and for the purposes of taking the votes of such electors thereon the polls shall be open and shall remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of the same day at each of the following places in the Town of St. Boniface and at such respective places the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors thereon, viz:

Polling Sub-Division No. 1, at or near the residence of Mrs Jos. Montpetit, Provencher Ave, J. H. Clement, Deputy returning officer.

Polling Sub-Division No. 2, at or near the residence of Jos. Cazes, corner Notre Dame street and Tache Ave. Deputy Returning Officer, Cephas Marcoux, jr.

Polling Sub-Division No. 3, at or near the old Town Hall on Dumoulin Street, Deputy Returning Officer, Donat Collin

Polling Sub-Division No. 4, at Fire Hall No. 2 at the corner of Goulet street and Taché Avenue, Deputy Returning Officer, Charles Metcalfe.

And on the Thirty first day of August A. D. 1906 at his office in the Town Hall of St. Boniface, the Town Clerk of the said Town at the hour of two o'clock in the afternoon shall add up the number of votes given for and against the By-Law.

On the twenty ninth day of August A.D. 1906 at the hour of two o'clock in the afternoon the mayor of the Town of St. Boniface shall attend at his office in the Town Hall of said Town for the purpose of appointing persons to attend at the various polling Divisions and also to attend at the final summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk as beforesaid on behalf of the persons interested in this By-Law and in promoting or opposing the passage thereof respectively.

St. Boniface this sixteenth day of July 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

A LOUER

Maison moderne à Saint-Boniface à louer pour le 17 Août prochain, s'adresser à

DE LA GICLAIS & CIE
406 Ashdown Block, Winnipeg.

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on Thursday the thirtieth day of August A.D. 1906, a vote of the electors of the Town of St. Boniface, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following by-law which the trustees of the school district of St. Boniface No. 1188, have requested the Council of the said Town of St. Boniface to submit to the said electors, pursuant to the provisions of "The Public Schools Act" Chapter 143, R. S. M. 1902, and of the "Municipal Act" Chapter 116 R. S. M. 1902, and amendments.

BY-LAW NUMBER 22

By-Law of the School Trustees for the "School District of St. Boniface Number 1188" for the purpose of borrowing the sum of One Hundred Thousand Dollars ($100.000.00) and of issuing debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of One Hundred Thousand Dollars ($100,000.00) on the credit of the said School District, Thirty-six Thousand Five Hundred Dollars ($36,500) of which is to be used for the purpose of helping to pay for the land and the erection and equipment of a Public School building in ward three (3) of said School District of St. Boniface, Sixty-three Thousand Five Hundred Dollars ($63,500 00) of which is to be used for the purpose of paying off the present indebtedness of Six Thousand Five Hundred Dollars ($6,500 00) against the present school premises in ward four (4) of said School District of St. Boniface, and for the purpose of acquiring additional land and the erection and equipment of a Public School building in said ward four (4).

Therefore the School Trustees for the School District of St. Boniface number 1188 duly assembled, enact as follows:

(1) That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of One Hundred Thousand Dollars by the issue and sale of nineteen debentures of the said School District, each for the sum of Three Thousand Two Hundred Dollars $3,200.00) of lawful money of Canada, and one debenture of the said School District for the sum of Thirty-nine Thousand Two Hundred Dollars ($39,200.00) of lawful money of Canada.

(2) That the said Debentures shall bear date the first day of December A.D. 1906 and shall be payable to the bearer at "La Banque d'Hochelaga" at the Town of St. Boniface in the Province of Manitoba as follows:

Debenture No. 1 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1907.
Debenture No. 2 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1908.
Debenture No. 3 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1909.
Debenture No. 4 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1910.
Debenture No. 5 for $3,200 00 payable 1st December A.D. 1911.
Debenture No. 6 for $3,200 00 payable 1st December A.D. 1912.
Debenture No. 7 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1913
Debenture No. 8 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1914
Debenture No. 9 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1915.
Debenture No. 10 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1916.
Debenture No. 11 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1917.
Debenture No. 12 for $3 200,00 payable 1st Debember A.D. 1918.
Debenture No. 13 for $3 200,00 payable 1st December A.D. 1919.
Debenture No. 14 for $3.200,00 payable 1st December A.D. 1920.
Debenture No. 15 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1921
Debenture No. 16 for $3,200,00 payable 1st December A. D. 1922.
Debenture No. 17 for $3.200,00 payable 1st December A D. 1923.
Debenture No. 18 for $3 200,00 payable 1st December A.D 1924.
Debenture No. 19 for $3.200,00 payable 1st December A.D. 1925.
Debenture No. 20 for $39 200,00 payable 1st December A.D. 1926.

(3) That each debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of Said School District; and that each coupon shall be signed by the Secretary-Treasurer.

(4) That the said debentures shall bear interest at the rate of five per centum per annum from the date thereof payable annually on the first day of December in each year, on the presentation of the interest coupons attached thereto at the said Bank.

(5) That provision shall be made out of the annual School taxes for the payment of the said debentures and interest and such provision shall form part of, and be included in the annual statement of moneys required for the purposes of the said School District.

Done and passed by the said School Trustees of the "School District of St. Boniface No. 1188" assembled at St. Boniface in the Province of Manitoba, this twenty-first day of June A.D. 1906.

(Signed) C. MARCOUX,
Chairman.

(Signed) G O. ROCAN,
Secretary-Treasurer.

The voting on said By-Law shall take place between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon on the said thirtieth day of August 1906, at each of the following places, and the following persons shall be the respective returning officers to take the vote of the electors upon the said By-Law, namely: Ward No. 1 at or near the house of Mrs Joseph Monpetit, on Provencher Ave., J. H. Clement deputy returning Officer; Ward No. 2, at the house and store of Joseph Cazes, corner of Notre-Dame St. and Taché Ave., Cleophas Marcoux junior, deputy returning officer; Ward No. 3, at the old Town Hall on Dumoulin St., Donat Collin, deputy returning officer; Ward No. 4, at or near the corner of Goulet St. and Tache Ave., Charles Metcalfe deputy returning officer.

On the twenty-ninth day of August next at two o'clock P. M. the Mayor of the Town of St. Boniface shall attend in the Town Hall of St. Boniface for the purpose of appointing persons to attend at the various polling places, and at the final summing up of votes herein before referred to, on behalf of the persons interested in said By-Law and desirous of promoting or opposing the passage of the By-Law respectively.

On the thirty-first day of August 1906, at his office at St. Boniface Town Hall, at two o'clock in the afternoon, the Secretary-Treasurer of the Town shall sum up the number of votes given for and against the said By-Law.

Dated at St. Boniface Man., this twenty-third day of July, 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

A LOUER

Un logement de 5 chambres, non meublées, situé audessus de la pharmacie Brathwaite, 84 Avenue Provencher, eau et lumière fournie, Prix $20.00 par mois. S'adresser à la

Pharmacie BRATAWAITE,
Saint-Boniface.

BY RAIL, Steam Ocean LAKE, WALDRON'S GUIDE

Broncho!

Connaissez-vous ? C'est le personnage du jour! Donc, Broncho est une jument merveilleuse, qui amble comme pas une, et qui fait son mille en 2.02¼ ! Voilà, en deux mots, les choses que nous disaient les dépêches de Cleveland, Ohio, samedi matin.

Ceci bat tous les précédents du turf, croyons-nous; tout bon sportsman félicitera de ce succès M. E. J. Rochon, de Winnipeg, le propriétaire du fameux animal. M. Rochon, présent à la course, a éprouvé de son triomphe assez d'émotion pour embrasser deux fois de suite la jument Broncho! C'est un incident qui ne manque d'amuser le public; on pourrait être moins expansif, tout en restant grand amateur de chevaux de courses!

Tout de même nous félicitons M. Rochon de son succès; les courses sont un beau sport. Nous espérons voir Broncho sur une piste, à Winnipeg, avant longtemps.

Broncho a coûté $10,000:

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—MM. Jean et Savoie, ont pris possession de l'Hotel C. N. la semaine dernière.

—M. R. Goineau, est arrivée hier d'un voyage dans la Province de Québec.

—M. l'abbé Pierrequin est nommé vicaire de M. le curé Giroux, à Ste-Anne des Chênes.

—On demande une servante: s'adresser à M. P. Gaspard, Avenue Provencher, St. Boniface.

—Mgr l'Archevêque a administré le Sacrement de Confirmation, dimanche à l'Ile des Chênes.

—Tailleuse Parisienne: accepte neuf et arrangement, et journée, Prix modérés. No. 591 Avenue Tache, St. Boniface.

—Maisons à louer, à la Rivière la Seine; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre Block, Winnipeg, ou à résidence, à Saint Boniface.

—M. René Deschandon a ouvert un bureau d'agence d'immeubles et d'assurances à St.-Boniface et Winnipeg. Nous lui souhaitons succès.

—Le 20 août, on célèbrera la fête du Travail, à Winnipeg. A notre avis, la Fête du Travail, qui est la glorification du travail, est le plus beau et le mieux motivé de tous nos congés civiques ordinaires.

—Vendredi, le 3 août, avaient lieu à la Cathédrale de Saint-Boniface, les funérailles de M. Albret Goulet, fils de M. Alfred Goulet. Le défunt avait 21 ans. Nous offrons à la famille nos sincères condoléances.

—On découvre de vastes champs houillers au nord de Prince Albert. Ces mines de charbon vont être exploitées sans retard, si les recherches auxquelles on se livre indiquent de dépots miniers suffisants.

—Les ateliers du C. P. R. viennent de livrer à la circulation deux chars palais coûtaint $20,000 chacun. Ce sont, paraît-il, des merveilles de goût et de comfort. Ces chars s'appellent le Kenilworth et le Roslyn.

—Le chœur de la cathédrale prépare un programme en musique pour les fêtes du 15. Mgr Dugas, curé de la paroisse, a invité ceux qui ont de la voix, sans faire partie du choeur, à prêter leur concours pour la circonstance.

—On doit établir une colonie japonaise dans l'Alberta. Voilà une classe d'immigrants qui ne paraît pas très désirable. Il est vrai que depuis la guerre russo-japonaise, on accueille ici avec une facilité considérable donc ce qui vient de l'empire du Mikado Cette immigration devait être enrayée par les autorités.

—Madame J. A. M. de la Giclais, Norwood, a donné, lundi, une très charmante soirée à l'occasion du passage au milieu de nous de mesdemoiselles Richard, de Montréal. Hier après-midi, mesdemoiselles Richard étaient les hôtesses d'un joli "five o'clock" chez madame Cauchon, rue Edmonton, Winnipeg.

—M. l'abbé Joseph Gélinas, professeur au Séminaire des Trois-Rivières, hôte du R. P. Portelance, a donné le sermon à la grand'messe à l'église du Sacré-cœur. M. l'abbé a intéressé son auditoire en lui parlant, à propos de la fête du jour, N.-D. des Neiges, de la Basilique de Sainte-Marie Majuere, à Rome qu'il a visitée l'an dernier. Il a fait remarquer que l'or qui a servi à la décoration de l'église a été importé d'Amérique par Christophe Colomb sur le navire appelé *Santa Maria*.

—La "Lyre" de Saint-Boniface donnera une excursion ce soir sur le bateau Alexandra, depart à 8 heures.

—L'Exposition de Brandon a eu un succès sans précedent. 40,000 personnes ont visité les Terrains, jeudi dernier. On admettra que pour une petite ville comme Brandon, ce chiffre est éloquent.

—On a commencé le pavage des Avenues Taché et Provencher. Nous espérons que les entrepreneurs pousseront leurs travaux sans aucun retard. La saison est déjà avancée; la moindre langueur, sans raison suffisante, peut nous mettre dans la boue jusqu'au cou, à l'automne, sans qu'il nous soit possible d'y remédier. Jusqu'à présent les ouvriers à la besogne ne paraissent pas nombreux.

—Une merveilleuse fanfare nous visite: la fanfare Duss. M. Duss est un Américain d'une histoire assez curieuse; il a débuté dans le monde comme financier, puis, après avoir amassé une jolie fortune, il s'est tournée vers la musique, qui l'avait du reste, toujours attiré. Aujourd'hui M. Duss possede une fanfare d'une cinquantaine de figurants quand elle est au complet. Ce corps de musique joue du classique: Wagner, Litz, Gounod, etc: Les concerts ont lieu à Happyland. La foule est toujours considérable, et avec raison.

Town of St. Boniface

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface have read a first and second time two By laws authorizing the borrowing by issue of debentures of the respective sums of $100,000.00 and $55,000.00, namely: By-Law No. 420 to construct or purchase a bridge or bridges acros the Red River and the Seine River, and By-Law No. 241 for the purpose of buying land for a public park, about 20 acres, being part of lots 80, 83, 84 and 85, Parish of St. Boniface, between Taché Avenue and Aulneau Sreett. The debentures to be issued under these By-Laws to be payable twenty years after these-cond day of January 1907, to bear interest at the rate of four per centum per annum payable half-yearly. In each case a certain sum is to be raised annually by special tax to create a sinking fund to extinguish the debt. The above By-Laws will be submitted to the electors qualified to vote thereon on Thursday, the thirtieth day of August A.D. 1906, and for the purpose of taking the votes of such electors thereon polls shall be open and shall remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of the same day at each of the following places in the Town of St. Boniface, and at such respective places the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors thereon, viz.

Polling Sud-Division No. 1, at or near the residence of Mrs. Jos. Monpetit, Provencher Ave., J. H. Clement, Deputy Returning Officer.

Polling Sub-Division No. 2, at or near the residence of Jos. Cazes corner Notre-Dame Street and Taché Ave., Deputy Returning Officer, Cléophas Marcoux, jr.

Polling Sub-Division No. 3 at or near the Old Town Hall on Dumoulin Street, Deputy Returning Officer, Donat Collin.

Polling Sud-Division No. 4, at Fire Hall No. 2, at the corner of Goulet Street and Taché Ave., Returning Officer, Chas. Metcalfe.

On the thirty-first day of August A.D. 1906, at his office in the Town Hall of St Boniface, the Town Clerk of the said Town at the hour of two o'clock in the afternoon will add up the number of votes given for and against the By-Law.

On the twenty-ninth day of August A.D. 1906 at the hour of two o'clock in the afternoon the Mayor of the Town of St. Boniface will attend at his office in the Town Hall of the said Town for the purpose of appointing persons to attend at the various polling Divisions and also to attend at the final summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk as afore said on behalf of the persons interested in this By-Law and in promoting or opposing the passage thereof respectively.

St. Boniface, this thirty-first day of July, 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

Chronique de la Province

Saint-François-Exavier

La semaine dernière décédait, à Saint-François-Xavier, Madame Patrick McCaughan, à l'âge de 77 ans. Elle était née à Saint-Pierre-les-Becquets, Québec. Elle laisse un époux et cinq enfants auxquels nous offrons nos vives condoléances. La famille McCaughan vint au Manitoba en 1878; c'est donc une famille de pionniers dans le pays.

Vente à l'Enchère

Mise à l'enclos public de la Ville de St-Boniface le 15 juillet 1906, une vache couleur rouge et blanc, pas de cornes, si non réclamée sera vendue à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville le 16 Août 1906 à 2 hrs P. M.

LIG. GAGNE.
Gardien d'Enclos.

Ville de St. Boniface, 9 Août 1906.

FEUILLETON DU MANITOBA.

Souvenir de ma Carriere Medicale

NO 5

V

"Me réjouir ? Ce mot me rappela à la réalité et, au même moment, j'eus devant les yeux ce que pour moi signifiait son retour. Me réjouir, moi qui, par sa présence, voyais s'écrouler tout mon bonheur.

"Un véritable accès de rage me saisit ; "D'où viens-tu ? Que veux-tu ? lui criai-je ; comment, après cette sinistre plaisanterie, oses-tu te présenter devant moi ?"

Godfrey sourit d'un air contraint : "Ça, voyons dit-il, mon cher Walter, en quoi t'ai-je offensé ? En me permettant de te jouer un petit tour ? Tu ne sais donc pas entendre la plaisanterie ? Cela ne te touche pas de si près, d'ailleurs... puis—j'ai eu de bons motifs."

"Ma colère augmentait à chacune de ses paroles. De bons motifs disait-il. Oh ! je ne les connaissais que trop, et je ne savais que trop qui aurait le plus à souffrir de son infernale conduite.

"Il s'avançait vers moi la main tendue mais je me reculai. "Il faut que tu m'expliques, dis-je, en m'efforçant de paraître tranquille, quoique ma voix tremblât, il faut que je sache quel but tu t'es proposé en accomplissant une pareille infamie."

"—Eh ! Walter, fit-il très calme, remets-toi donc, l'expression dont tu viens de te servir est vraiment trop forte pour une petite ruse qui, malgré moi, est allé un peu plus loin que je n'aurais voulu. Si ce gredin de Charles, comme je lui avais commandé, était reparti aussitôt après l'annonce de ma prétendue mort, je serais revenu ici avant que cette nouvelle se répandit, et ma résurrection ne serait pas chose si extraordinaire qu'elle parait l'être. En somme... qui sourira vraiment de toute cette histoire ? Si nous sommes en désaccord sur une question de sentiment, ce n'est certes pas la première fois que cela nous arrive. Il n'y a pas de quoi te fâcher ainsi. En ce qui concerne Liliane, elle n'aura pas à déplorer cette aventure. Par son mariage avec moi, elle restera en possession de la fortune qui lui serait définitivement échue dans le cas où je serais vraiment mort."

"A ces mots, la tête me tourna. Ainsi il ne savait encore rien ! Comment faire pour gagner le temps de rassembler mes idées et dresser un plan ? Je ne pus que bégayer : "Ton domestique, tu ne sais donc pas ?... Tu n'as donc pas entendu dire ?... Tu ignores donc qu'il est mort ?...

"—Mort ! Est-ce possible ? Pauvre diable ! comment cela est-il arrivé ? En partant, il était en bonne santé. Non, je n'en ai rien su. Comment aurai-je pu le savoir ? Je suis arrivé aujourd'hui même à Boston, personne ne sait que je suis ici. J'ai gardé le plus profond silence ; car je sais qu'il n'est pas agréable de passer pour un revenant. Je t'ai fait demander ce matin à ton cabinet, mais sans me nommer ; puis je me suis dirigé de ce côté-ci. Mort ! Pauvre diable ! Alors je l'ai accusé à tort. . Mais encore une fois, comment cela est-il arrivé ?"

"Je lui racontai tout ce que je savais à ce sujet, bien moins, évidemment, pour satisfaire à sa curiosité que pour gagner du temps ; puis je lui demandai sérieusement de me donner des explications sur sa conduite et de me dire en quoi la fausse nouvelle de sa mort pouvait être utile à quelqu'un.

"—Je vais te le dire, répondit-il. Tu sais certainement mieux que personne, combien passionément j'aime Liliane, et combien le doute de son attachement pour moi me torturait. Quelques mois après mon départ, j'eus vraiment dans les mines d'or un accès de fièvre, et la pensée que je pouvais mourir et que, par là, Liliane se trouverait libre d'en épouser un autre, me causait des angoisses inexprimables, semblables à celles de la mort, et je me sentais devenir fou ; c'est alors que je t'écrivis la lettre que tu reçus par Charles. Je m'exaspérais jour et nuit à cette pensée, et ce que je souffris moralement était suffisant pour me conduire au tombeau. Malgré cela je ne meurus point, comme tu le vois, mais après ma guérison, je tirai un plan dont j'avais eu l'idée pendant ma maladie, et qui devait, me semblait-il, résoudre toutes les difficultés. Tu connais la mission que Charles devait remplir auprès de toi... il avait, en outre, l'ordre de veiller sur Liliane, et de savoir de quelle manière elle accueillerait la nouvelle de ma mort. Puis il devait venir me retrouver, et j'avais l'intention de revenir ici, afin de pouvoir, par ma soudaine apparition, apprécier définitivement moi-même les véritables sentiments de ma fiancée "

"Douce et chère Liliane ! Pauvre enfant ! Quel examen ce misérable prétendait-il lui faire subir ?

"Pendant qu'il parlait, je prenais la ferme résolution de lui expliquer nettement la situation, en déclarant que je n'attendais nullement abandonner mes prétentions,

"—Ses véritables sentiments, répétais-je lentement, qu'entends-tu par là ?

"—J'entends que bientôt je saurai sûrement si elle m'est ou non fidèle. Si elle se réjouit vraiment de mon retour, bien qu'il ne lui apporte aucun gain matériel, cela signifiera qu'elle m'aime pour moi, et alors je ne pourrai plus douter. Mais s'il en est autrement... il s'arrêta.

"—Eh bien ! s'il en est autrement ? demandai-je d'un ton glacial, alors que feras-tu ? Tu la laisseras ?

"Il devint pâle comme la mort, ses lèvres même perdirent leur couleur.

"—La laisser ? Jamais ! Elle m'appartient à moi seul, Elle m'épousera par crainte, si elle ne m'épouse pas par affection.

"—Qu'importe si—mais dans les commencements seulement—notre vie commune est sujette à quelques orages ! Qu'importe si ma jalousie lui impose quelques chagrins ! Elle se fera à mon caractère. Mais ce ne sont là que des mots, ces seules pensées me sont insupportables. Je suis sûr qu'elle est restée fidèle aux engagements pris, continua-t-il en essuyant la sueur qui coulait de son front. Mais qu'as-tu donc ? Pourquoi me regardes-tu avec cette étrange fixité ? Je suis venu pour t'entendre me donner cette confirmation ; et je veux que tu me la donnes.

"Ayant repris possession de moi-même, je lui dis du ton le plus posé :

"—Je voulais justement te demander pourquoi tu es venu d'abord chez moi, et pourquoi tu veux que je te renseigne là-dessus."

"Il reprit, avec un accent de reproche :

"—Ne sommes-nous pas assez bien ensemble, Walter, pour que je m'adresse à toi tout d'abord ? Tu profites de l'affection qui nous lie depuis l'enfance pour me mettre plus longtemps à la torture... mais tu dois me dire toute la vérité. Comment Liliane a-t-elle reçu la nouvelle de ma mort Qu'a-t-elle dit de ma lettre ?

"Le moment était venu de brusquer la situation :

"—Ta lettre, dis-je, ton indigne lettre, Liliane ne l'a jamais vue ; je l'ai brûlée pour épargner à ta victime les tourments que tu voulais lui infliger. D'ailleurs elle ne t'a jamais aimé, elle n'a jamais eu pour toi aucun attachement réel. Maintenant elle est ma fiancée, entends tu, Godfrey ? Rien ne saura me faire renoncer à elle."

"Ce qu'il me répondit, je ne m'en souviens plus au juste. Le regard qu'il jeta sur moi, je ne saurais le décrire. Je sais seulement qu'alors il m'apparut sous sa vraie figure, c'est-à-dire sous celle d'un démon incarné et forcené.

"Mais si terrible qu'il pût être, je m'en aperçus à peine, car en moi aussi parlait une voix infernale me disant, me répétant ; "Personne ne sait qu'il est ici, il a gardé le plus profond secret sur son arrivée, il m'a fait demander chez moi sans dire son nom...

"—Rien, dis-tu, ne saurait te faire renoncer à elle ? dit-il d'une voix hautaine et railleuse, fort bien ! mais alors c'est elle qui saura renoncer à toi, je te l'assure.

"—Libre à toi de le croire, lui répliquai-je, mais je n'en ai nulle crainte. Tu connais mal Liliane. Elle est liée à moi par son absolue volonté, et non par les sentiments de fol effroi que tu lui avais inspiré. Elle ne t'a jamais aimé, entends-tu ? et elle m'aime. Tu ne peux la juger, et je la connais. Je sais qu'elle préférerait mourir que renoncer à moi.

"—Tu prétends la bien connaître, reprit-il du ton le plus froid, comme si sa fureur se fût tout à coup entièrement calmée soit, mais elle, te connait-elle aussi bien ?"

"Je ne lui repondis que par un sourire dédaigneux.

"—Qu'arriverait-il, continua-il, tandis que sur son visage grimaçait un rire diabolique, qu'arriverait-il si je l'éclairais un peu sur ce qui te concerne ? Il pourrait lui paraitre un peu singulier, par exemple, que tu ne lui eusses jamais donné la lettre qui contenait ma pièce solennelle et mon plus saint message."

"Oh ! pour cela ! répliquai je, l'explication est très simple. Avant de connaitre cette jeune fille, j'étais déjà fermement résolu à ne pas prêter la main à tes indignités. Quoi que tu dises ou fasses, Liliane ne doutera jamais de moi."

"—Eh ! ricana-t-il, tu parais bien sûr de ton triomphe. Cependant la chose peut être envisagée d'un autre côté. Liliane sera certainement quelque peu étonnée d'apprendre qu'à la lettre qui contenait mon testament, une autre était jointe, où je te faisais part de mon intention de lui laisser toute ma fortune. Il est impossible qu'elle ne trouve pas surprenant que tu n'aies jamais fait allusion à cette confidence ; il pourra en outre lui paraitre un peu suspect que tu aies mis complétement de côté notre ancienne amitié pour solliciter aussitôt après ma mort, la main de ma fiancée. Peut-être que Liliane, instruite de tout cela, sera conduite à penser qu'elle ne te connait pas si bien qu'elle le croyait, et que tu n'es pas tout à fait le héros de vertu et de désintéressement qu'elle avait cru trouver en toi.

(A suivre)

L'industrie de la Suisse

La république de la Suisse offre un remarquable exemple des progrès effectués par le commerce moderne. La Suisse est, comme on l'appelle en Europe, la république modèle. On sait déjà ce qu'elle a accompli dans le domaine social ; on va voir ce qu'elle a su réaliser sous le rapport économique.

L'industrie et énergie esprit des montagnards a su y abattre des obstacles naturels qu'il paraissait impossible de enverser, et c'est ainsi qu'ils sont parvenus à tirer des rochers des produits d'une grande richesse, qui se trouvent aujourd'hui sur les marchés des autres pays. Seulement en 1904, elle a exporté des provisions pour une somme de $23,103,320. Elle a exporté des machines et des voitures pour $10,000,000 des montres, des bagues, etc., pour $23,664,962. Tout cela dans la même année. Encore en 1904, elle a livré au commerce étranger des soieries pour $45,484.603 et des cotonnades pour $32,000,000.

Avec une population de 3,315,000 habitants, la Suisse importe pour $260,000,000 et exporte pour $170,000,000. Son commerce total dépasse donc $400,000,000.

Devant de tels chiffres, découvrons nous pour saluer la Suisse, la nation moderne peut-être la plus industrielle et la plus progressive.

Les Richesses de l'Ouest

Vonda, Sask., — Une énorme quantité de peinture naturelle a été trouvée à dix huit milles d'ici sur le bord du lac Houghton. Le découvreur est Edouard Cornault, de l'hôtel Dana. La peinture est de qualité supérieure et de trois couleurs, jaune, vermillon et ardoise. Dans le même district l'on a aussi trouvé du mica et du sel. Un syndicat est en voie de formation pour exploiter ces richesses naturelles.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs.

Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se proposent de venir dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

J. J. GOLDEN, 617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont